



N° 166

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> août 2002.

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à soumettre l'implantation d'éoliennes  
aux **procédures d'enquête publique et d'étude d'impact**,*

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire,  
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais  
prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. FRANÇOIS GOULARD,

député.

**Nota.** – Ce document n'a pas été publié.